COMMISSION

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 21 mars 2001

portant nouvelle nomination des membres ainsi que des présidents et des vice-présidents des groupes d'experts assistant la Commission sur le contenu et l'orientation des actions clés dans le domaine de la recherche et du développement technologique

[notifiée sous le numéro C(2001) 695]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2001/238/CE, Euratom)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

vu la décision 98/610/CE, Euratom de la Commission du 22 octobre 1998 instituant des groupes d'experts assistant la Commission sur le contenu et l'orientation des actions clés dans le domaine de la recherche et du développement technologique ([1]), modifiée par la décision 1999/506/CE, Euratom ([2]),

considérant ce qui suit:

(1) La Commission, par sa décision 98/682/CE, Euratom ([3]), a nommé, le 20 novembre 1998, les membres ainsi que les présidents et les vice-présidents des groupes d'experts l'assistant sur le contenu et l'orientation des actions clés dans le domaine de la recherche et du développement technologique. Cette décision a été modifiée par les décisions de la Commission du 26 juillet 1999 ([4]) et du 29 février 2000 ([5]).

(2) Les décisions des Conseils d'association portant adoption des modalités et conditions de la participation de la Bulgarie ([6]), de l'Estonie ([7]), de la Hongrie ([8]), de la Lettonie ([9]), de la Lituanie ([10]), de la Pologne ([11]), de la Roumanie ([12]), de la République tchèque ([13]), de la République slovaque ([14]) et de la Slovénie ([15]) aux programmes communautaires de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998-2002) et, le cas échéant, aux programmes de recherche et d'enseignement (1998-2002) prévoient la possibilité que des experts ressortissants de ces pays siègent en qualité de membres dans les groupes consultatifs qui assistent la Commission dans la réalisation du cinquième programme-cadre et, selon le cas, du cinquième programme-cadre Euratom. Des dispositions semblables figurent dans le protocole additionnel à l'accord établissant une association entre la Communauté économique européenne et la République de Chypre ([16]).

(3) Conformément aux dispositions de l'article 100 de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), la décision du Comité mixte de l'EEE modifiant le protocole 31 de l'accord sur l'EEE concernant la coopération dans des domaines spécifiques en dehors des quatre libertés (recherche et développement technologique) prévoit la possibilité que des experts ressortissants des pays concernés participent aux travaux, notamment, des organismes conseillant la Commission dans les domaines couverts par le cinquième programme-cadre ([17]).

(4) Aux termes de l'article 4, paragraphe 1, premier alinéa, de la décision 98/610/CE, Euratom, modifiée par la décision 1999/506/CE, Euratom, les membres des groupes d'experts sont nommés à titre individuel par la Commission pour une durée de deux ans au maximum. Cette nomination peut être reconduite une fois, pour au maximum deux ans.

(5) Le mandat des membres désignés pour les décisions de la Commission du 20 novembre 1998, du 26 juillet 1999 et du 29 février 2000 est arrivé à échéance le 20 novembre 2000. Il y a lieu de procéder à de nouvelles nominations.

([1]) JO L 290 du 29.10.1998, p. 57.
([2]) JO L 194 du 27.7.1999, p. 65.
([3]) JO L 318 du 27.11.1998, p. 51.
([4]) JO C 216 du 29.7.1999, p. 5.
([5]) JO C 61 du 3.3.2000, p. 4.
([6]) JO L 253 du 28.9.1999, p. 10.
([7]) JO L 181 du 16.7.1999, p. 24.
([8]) JO L 245 du 17.9.1999, p. 43.
([9]) JO L 265 du 13.10.1999, p. 23.
([10]) JO L 270 du 20.10.1999, p. 17.
([11]) JO L 281 du 4.11.1999, p. 71.
([12]) JO L 245 du 17.9.1999, p. 35.
([13]) JO L 258 du 5.10.1999, p. 19.
([14]) JO L 249 du 22.9.1999, p. 16.
([15]) JO L 256 du 1.10.1999, p. 73.
([16]) JO L 180 du 15.7.1999, p. 37.
([17]) JO L 148 du 22.6.2000, p. 54.

(6) L'article 3, paragraphe 1, de la décision 98/610/CE, Euratom prévoit que les groupes d'experts sont composés par la Commission de manière équilibrée en tenant compte de l'origine géographique et du domaine d'origine de leurs membres (notamment du monde de l'industrie et des services, du milieu de la recherche et de l'innovation, des utilisateurs et des autorités publiques de régulation et du monde socio-économique). La Commission recherche également à ce titre à équilibrer au mieux la participation des femmes et des hommes.

(7) Aux fins de la nomination des membres des groupes d'experts, la Commission évalue l'ensemble des candidatures en fonction des critères de sélection figurant au point A 2 de l'annexe de la décision 98/610/CE, Euratom. Sur la base de cette évaluation, la Commission nomme les membres des groupes d'experts dans le respect des dispositions figurant à l'article 3, paragraphe 1, de ladite décision et du point B de son annexe.

(8) Selon l'article 4, paragraphe 4, de la décision 98/610/CE, Euratom, la Commission nomme également le président et le vice-président de chacun des groupes d'experts parmi les membres de ceux-ci. Le vice-président ne peut avoir la même origine géographique ni relever du même domaine d'origine que le président.

(9) Les groupes d'experts ont vocation à émettre des conclusions en toute transparence et en toute indépendance. En conséquence, leurs membres doivent agir indépendamment de toute instruction externe, afin de fournir à la Commission des observations de nature objective.

(10) Dans cette perspective, il est nécessaire que les membres informent avant chaque réunion, sur la base de l'ordre du jour, la Commission de tous intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à leur indépendance. Ils doivent s'abstenir de délibérer d'un sujet dans lequel ils ont un conflit d'intérêts.

(11) À cette fin, les experts sélectionnés devront signer, avant chaque réunion des groupes d'experts, une déclaration, dans laquelle ils certifient qu'il n'existe pas, sur la base de l'ordre du jour, de conflits d'intérêts susceptibles d'être préjudiciables à leur indépendance.

(12) Sans préjudice de l'article 287 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article 194 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, les membres des groupes d'experts doivent être tenus de ne pas divulguer une information communiquée dans le cadre des travaux desdits groupes, lorsqu'il leur a été indiqué que cette information est soumise à une demande de confidentialité.

(13) Lorsqu'un membre manque à ces obligations d'indépendance et de confidentialité, il doit être considéré comme n'étant plus en mesure de contribuer efficacement aux travaux du groupe, au sens de l'article 4, paragraphe 1, troisième alinéa, de la décision 98/610/CE, Euratom.

(14) Il convient donc de nommer les nouveaux membres des groupes d'experts ainsi que les présidents et les vice-présidents de ces groupes et de garantir la confidentialité des travaux et l'indépendance des membres,

DÉCIDE:

Article premier

Les personnes dont les noms figurent à l'annexe I sont nommées membres des groupes d'experts institués par la décision 98/610/CE, Euratom jusqu'au 31 décembre 2002.

Article 2

Les personnes dont les noms figurent à l'annexe II sont nommées présidents ou vice-présidents des groupes d'experts visés à l'article 1er.

Article 3

Les personnes visées aux articles 1er et 2 sont tenues au respect des conditions d'indépendance et de confidentialité figurant à l'annexe III.

Article 4

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 21 mars 2001.

Par la Commission

Philippe BUSQUIN

Membre de la Commission

ANNEXE I

Groupes d'experts	Nom et prénom	
Santé, alimentation et facteurs environnementaux	BEHRENDT	Heidrun
	BIESALSKI	Hans
	BORRESEN	Torger
	COLOMER	Concha
	DROUET	Xavier
	DYBING	Erik
	EGLITE	Maija
	FORSBERG	Ethel
	GARCEZ DE LENCASTRE	Herminia
	KATSOUYANNI	Klea
	KORPELA	Ritta
	LESLIE	Jim
	LISON	Dominique
	MEDINA	Sylvia
	PFANNHAUSER	Werner
	RIZOV	Nikolay
	ROTILIO	Giuseppe
	RYDZYNSKI	Konrad
	SARIS	Wim
	TAEYMANS	Dominique
	VAHTER	Marie E.
	WALL	Patrick
	WILLIAMS	Christine
Maîtrise des maladies infectieuses	AGNARSDOTTIR	Gudrun
	BORRIELLO	Saverio Peter
	BUDKA	Herbert
	DARBYSHIRE	Janet H.
	ESTEBAN	Mariano
	ESTOLIO DO ROSARIO	Virgilio
	HJELTNES	Brit
	HOGENOVA	Helena
	LEROY	Odile
	MOENNIG	Volker
	O'FLANAGAN	Darina
	PAPAMICHAIL	Michail
	RANKI	Annamari
	RAPPUOLI	Rino
	SALMASO	Stefania
	SANCHEZ	J. M.
	SZEWCZYK	Boguslaw
	VAN EDEN	Willem
	VANHEMELRIJCK	Johan
	WAHREN	Britta

Groupes d'experts	Nom et prénom	
L'usine cellulaire	ALBERGHINA	Lilia
	BECK	Yaffa
	BOWLES	Dianna
	CARRONDO	Manuel
	COLIJN-HOOYMANS	Catharina
	DIDERICHSEN	Borge
	GLIMELIUS	Kristina
	KOVACS	Kornel
	MÄKINEN	Seppo
	PUHLER	Alfred
	RENAUD	Michel
	ROELS	J. A.
	SCHWAB	Helmut
	VAN DE VOORDE	André
	VELA	Carmen
	VIIKARI	Liisa
	YEATS	Siobhan
Vieillissement de la population	BALASA	Ana
	BARTOLI	Ettore
	BRICK	Yitzak
	BUHLER	Christian
	COMELLA	Joan
	FERRO MORÃO CABRAL	José Manuel
	GREENGROSS	Sally
	INGOLFSDOTTIR	Vilborg
	IVAN	Laszlo
	LAURISTIN	Marju
	LEGROS-BAWIN	Bernadette
	LINDSTRÖM	Jan-Ingvar
	MAGUIRE	Peggy
	PERANI	Daniela
	POMPIDOU	Alain
	SCHROLL	Marianne
	STATHAKOS	Dimitri
	TAIPALE	Vappu
	VAN DEN BERG	Hans
	WICK	Georg
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, y compris le développement intégré des zones rurales	CARLSSON	Marten
	CHET	Ilan
	DE SOUSA VASCONCELOS	Marcelo
	KASSIOUMIS	Konstantinos
	LANGSTRAAT	Dirk
	LAVENS	Patrick
	LEE	John
	LOJKOWSKA	Ewa

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	MAUCORPS	Alain
	MULLER	Hermann
	PAAVILAINEN	Leena
	PETKO	Branislav
	POUZET	André
	RADDI	Paolo
	RASCHE	Ernst
	REXEN	Finn
	TAIT	Elizabeth Joyce
	WERRIJ	P.
	WÖRGETTER	Manfred
	ZANUY	Silvia
Société de l'information	AIRAGHI	Angelo
	BOEKHORST	Fred
	BOYANOV	Kiril
	BRAVO	Alain
	BUSSOLETTI	Ezio
	CRONBERG	Tarja
	DANIEL	John
	ERIKSSON	Hakan
	FENEYROL	Michel
	GEYRES	Philippe
	HALKIAS	Christos
	HEALY	Michael
	KUUSI	Juhani
	LAGASSE	Paul
	LOPEZ BARRIO	Carlos
	MEHRGARDT	Soenke
	MEHRING	Paul
	MOGENSEN	Gregers
	PIETTE	Jean-Louis
	PURVES	Ian
	RANDALL	Stephen
	SOETE	Luc
	TRANCOSO	Isabel
	UCEDA	Javier
	VAN LOOVEREN	Anita
	VORTMAN	Jacob
	WERTHNER	Hannes
	WIERZBICKI	Andrzej Piotr
Produits, procédés et organisation innovants	ALVAREZ	Santiago
	ANDRADE-PERDRIX	Carmen
	ARZT	Eduard
	DE CHARENTENAY	François
	FOUNTI	Maria

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	GUERRIERO	Renato
	GREGORY	Mike
	JÄGER	Heimo
	LUKASIK	Jacques
	MAGUREANU	Razvan
	NORELL	Margareta
	PEDERSEN	Hans
	PINTO	Lucio
	SHPITALNI	Moshe
	SISTERMANS	Joop
	TEMMES	Armi
	WARNECKE	Hans-Jürgen
Mobilité durable et intermodalité	BAYLISS	David
	BREEN	Jeane
	FERNÁNDEZ DURÁN	Reyes
	FINLAY	Hugh
	LINDBERG	Johan
	LINKAMA	Eeva
	PAVAUX	Jacques
	PECHEUR	Pascale
	RICOTTILLI	Marcello
	RYMARZ	Edward W.
	RUIJGROK	C. J.
	SABRIA	Federico
	SCHACKE	Ivar
	SHELL	Brigitte
	SOBOLL	Horst
	TANCZOS	Katalin
	TELLE	Nils
	VAN DE VOORDE	Eddy
	VIANA BAPTISTA	José
Nouvelles perspectives pour l'aéronautique	ABBINK	Frederik
	ARIAS	Angel-Luis
	CEKAL	Stanslav
	JENSEN	Kurt
	KING	Julia
	LAWLER	James
	LOJACONO	Eros
	LUREAU	François
	MADALENO	Utímia
	MARTIS	Gunter
	NYSSEN	Claude
	OLSSON	Ulf
	PAPAILIOU	Kyriacos
	ROSEN	Aviv

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	SZODRUCH	Joachim
	THOMAS	Jean-Marc
	TRUMAN	Trevor
	VON TEIN	Volker
Technologies des transports terrestres et de la mer	ACKERMANN	Charles-Louis
	ANDERSEN	Torben
	CSER	Gyula
	BRÄNNSTRÖM	Klas
	DUARTE SILVA	António
	FEITLER	Simone
	FOSTER	Andrew
	GOLDAN	Michael
	HOLDEN	Kjell
	KYRTATOS	Nikolaos
	LIST	Helmut
	MAGGETTO	Gaston
	MARTONE	Maria
	MICHELLONE	Gian Carlo
	PERSON	Patrick
	SEIFFERT	Ulrich
	SAARISTO HOLMBERG	Sirkka-Leena
	TAMUZS	Vitauts
Gestion durable et qualité de l'eau et gestion durable des écosystèmes marins	BJORNSEN	Peter
	BOZZO	Gian Mario
	CANDELA	Lucila
	DAGAN	Gedeon
	DRONKERS	Job
	GRANELI	Edna
	JASKULKE	Elisabeth
	KAUPPI	Lea
	KLAGHOFER	E.
	LANCELOT	Christiane
	LIE	Ulf
	MARECOS DO MONTE	Maria Helena
	MCGLADE	Jacqueline
	MIMIKOU	Maria
	MONTESINOS	Salomón
	MULCAHY	Maire
	PFEIFFER	Klaus
	SAAT	Toomas
	SOMLYODY	Laszlo
Changements planétaires, climat et biodiversité	BERGER	André
	BERZ	Gerhard
	CAHILL	Bronwyn
	CORTE-REAL	João
	CRUTZEN	Paul

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	DAHL-JENSEN	Dorthe
	GRABHERR	Georg
	HOV	Oystein
	JAEGER	Jill
	LALAS	Dimitris
	MORENO	José
	ROHDE	Henning
	SADOWSKI	Maciej
	SERREAULT	Brigitte
	SVEINBJÖRNSDOTTIR	Arny
	WALLS	Mari
	ZERBINI	Susanna
La ville de demain et le patrimoine culturel	ANDERSSON	Harri
	ARISTOTELOUS-CLERIDOU	Athena
	BARTONOVA	Alena
	BEEDHOLM	Bente
	CASSAR	May
	DUNLEAVY	Sean
	GISLADOTTIR	Ingibjörg
	HECQ	Walter
	JILKA	Brigitte
	KUTTER	Eckhard
	MAUGARD	Alain
	MOROPOULOU	Antonia
	MURGA	Mikel
	NYSTROM	Louise
	PORTAS	Nuno
	ROELOFS	Lambert
	SABBIONI	Cristina
	SHACHAR	Arie
	STAUSKAS	Vladas
Systèmes énergétiques plus propres et une énergie économique et efficace	AIGNER	Manfred
	BALLAY	Roger
	DA SILVA CARVALHO	Maria
	FANINGER	Gerhard
	FREDERICK	Guy
	GARIBBA	M.
	HESTNES	Anne Grete
	HINSTRUP	Peter
	KERONEN	Jouni
	LEWIS	Tony
	MACIAS MIRANDA	Manuel
	MAVRAKIS	Dimitriios

Groupes d'experts	Nom et prénom	
	OTTER	Nicholas
	ROCCA	Ugo
	ROULET	Claude
	SAHLESTRÖM	Britt
	SARIS	Frans
	TALLANTYRE	Maurice
	TOMSIC	Michael-Gabrijel
	VALDMA	Mati
	YOGEV	Ammon
Amélioration de la base de connaissances socio-économiques	BRUNN	Anke
	ERIKSON	Robert
	GRODAL	Birgit
	HALIASSOS	Michael
	MARTINOTTI	Guido
	NOWOTNY	Helga
	PORTES	Richard
	RIP	Arie
	RODRIGUES	Maria João
	SCHABER	Gaston
	SCHWARTZ	Dafna
	SILIUS	Harriet
	SOFER	Catherine
	SOMMESTAD	Lena
	SUBIRATS	Joan
	THEVENOT	Laurent
	WHELAN	Brendan
	ZIMMERMANN	Klaus F.
Fusion thermonucléaire contrôlée	BELLI	Maria
	BUSCH	Niels
	D'HAESELEER	William
	FUSTER	Feliciano
	HÖGBERG	Lars
	HOPKINS	Mike
	IONESCU	Valentin
	KALLI	Heikki
	KNERINGER	Günther
	LAVAL	Guy
	POLICARPO	Armando
	POOLEY	Derek
	SIMOPOULOS	Simos
	TENCKHOFF	Erich
	TROEV	Troyo

Groupes d'experts	Nom et prénom	
Fission nucléaire	CARO	Rafael
	CARVALHO SOARES	José
	COLINO	Antonio
	CUNNINGHAM	John
	GOVAERTS	Pierre
	HAYNS	Mike
	HEUSENER	Gerhard
	HOLM	Lars-Erik
	LUX	Ivan
	MATTILA	Lasse
	MUSILEK	Ladislav
	NIELSEN	Sven
	RAKHORST	Hubert
	RISING	Agneta
	SCHMIDT-KÜSTER	Wolf-J.
	SCHMITZER	Christian
	THOMPSON	Sam
	VALENTINI	Paolo
	VALLÉE	Alain
	YADIGAROGLU	George

ANNEXE II

Liste des présidents et des vice-présidents des groupes d'experts

Groupes d'experts	Nom et prénoms du président	Nom et prénoms du vice-président
Santé, alimentation et facteurs environnementaux	WILLIAMS Christine	COLOMER Concha
Maîtrise des maladies infectieuses	WAHREN Britta	MOENNIG Volker
L'usine cellulaire	ALBERGHINA Lilia	CARRONDO Manuel
Veillissement de la population	TAIPALE Vappu	WICK Georg
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture	WERRIJ P.	RASCHE Ernst
Société de l'information	AIRAGHI Angelo	—
Produits, procédés et organisation innovants	PEDERSEN Hans	SISTERMANS Joop
Mobilité durable et intermodalité	BAYLISS David	—
Nouvelles perspectives pour l'aéronautique	OLSSON Ulf	ARIAS Angel-Luis
Technologies des transports terrestres et de la mer	MICHELLONE Gian Carlo	—
Gestion durable et qualité de l'eau et gestion durable des écosystèmes marins	BJORNSEN Peter	KAUPPI Lea
Changements planétaires, climat et biodiversité	BERGER André	SERREAULT Brigitte
La ville de demain et le patrimoine culturel	SABBIONI Cristina	PORTAS Nuno
Systèmes énergétiques plus propres et une énergie économique et efficace	SARIS Frans	AIGNER Manfred
Amélioration de la base de connaissances socio-économiques	NOWOTNY Helga	SCHABER Gaston
Fusion thermonucléaire contrôlée	D'HAESELEER William	HÖGBERG Lars
Fission nucléaire	VALLEE Alain	RISING Agneta

ANNEXE III

CONDITIONS RELATIVES À L'INDÉPENDANCE DES MEMBRES ET À LA CONFIDENTIALITÉ DES TRAVAUX

A. **Confidentialité des travaux**

Sans préjudice de l'article 287 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article 194 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, les membres sont tenus de ne pas divulguer une information communiquée dans le cadre des travaux des groupes d'experts, lorsqu'il leur a été indiqué que cette information est soumise à une demande de confidentialité.

B. **Indépendance des membres**

1. Les membres informent la Commission de tous intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à leur indépendance.
2. Avant chaque réunion, les membres déclarent à la Commission, sur la base de l'ordre du jour, les intérêts particuliers qui pourraient être considérés comme préjudiciables à leur indépendance. Ils s'abstiennent de délibérer d'un sujet dans lequel ils ont un conflit d'intérêts.
3. À cette fin, les experts sélectionnés devront signer, avant chaque réunion des groupes d'experts, la déclaration figurant à l'appendice, dans laquelle ils certifient qu'il n'existe pas de conflit d'intérêts.

C. **Manquement**

Lorsqu'un membre manque aux obligations visées ci-dessus, il est considéré comme n'étant plus en mesure de contribuer efficacement aux travaux du groupe, au sens de l'article 4 de la décision 98/610/CE, Euratom.

Appendice

DÉCLARATION RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

(Cocher les cases correspondantes)

Déclaration d'absence de conflit d'intérêts sur la base de l'ordre du jour de la réunion du

……

☐ Je soussigné(e), M./M[me] ……, certifie qu'il n'existe, sur la base de l'ordre du jour de la présente réunion, aucun conflit d'intérêts susceptible d'être considéré comme étant préjudiciable à mon indépendance.

☐ Je soussigné(e), M./M[me] ……, déclare qu'il existe, sur la base de l'ordre du jour de la présente réunion, un possible conflit d'intérêts susceptible d'être considéré comme étant préjudiciable à mon indépendance, s'agissant des travaux suivants du groupe d'experts auquel je participe:

Thème de l'ordre du jour: …… *Conflit d'intérêts:*

……

……

……

Par ailleurs, si, au cours d'une réunion du groupe d'experts auquel je participe, je découvre un quelconque conflit d'intérêts susceptible d'être considéré comme étant préjudiciable à mon indépendance, avec tout thème figurant à l'ordre du jour ou tout sujet soumis à la discussion du groupe, je m'engage à en informer immédiatement les services de la Commission.

Signature: ……

Nom et prénoms: ……

Date: ……